Communiqué de presse Berne, 15 avril 2008

Succès pour les organisations de consommateurs : la Suisa baisse ses tarifs

Taxe sur le mp3 : la pression des consommateurs a porté ses fruits !

La Suisa réduit une partie de ses taxes sur les lecteurs mp3. La pression politique et publique croissante exercée par les organisations de consommateurs FRC, acsi, kf et SKS au cours de ces deux dernières années a enfin porté ses fruits. La population a en effet été agacée par ces taxes absurdement élevées. Mais seuls les tarifs exorbitants les plus patents ont été corrigés. Les organisations de consommateurs demandent l'examen de toutes les taxes sur la base de chiffres actuels.

La Suisa réagit à la pression publique et politique. Les redevances de droit d'auteur sur les lecteurs mp3 disposant de mémoires Flash de plus de 4 gigaoctets ont été rétroactivement réduites de manière significative à dater du 1er avril 2008. Jusqu'à présent, le nouvel iPod touch d'une capacité de 32 gigaoctets était soumis à une redevance de droit d'auteur de CHF 153.03. Cette taxe ne sera désormais plus que de CHF 41.81.

Les organisations de consommateurs FRC, acsi, kf et SKS se réjouissent de ce résultat. Elles ont porté l'affaire jusqu'au Tribunal fédéral pour lutter contre la « taxe sur le mp3 ». Le Tribunal fédéral a pourtant décidé d'introduire la nouvelle taxe ce qui a provoqué l'indignation de la population. Par la suite, des politiciens se sont également opposés à la taxe sur le mp3. La décision d'aujourd'hui de la Suisa est donc un succès pour les organisations de consommateurs. Elle montre une chose : une pression constante de la population force les autorités à agir !

L'affaire n'est pourtant pas terminée. Seuls les tarifs les plus exorbitants ont été corrigés – le montant des taxes sur les enregistreurs DVD et les iPod à disque dur intégré reste inchangé. Si la somme de toutes les taxes sur les supports vierges et les appareils (cassettes, CD/DVD vierges, lecteurs mp3, enregistreurs de DVD) s'avérait nettement supérieure à auparavant, les organisations de consommateurs demanderaient une nouvelle baisse des tarifs pour les enregistreurs DVD et les iPod à disque dur intégré. Une chose est claire : les organisations de consommateurs soutiennent le prélèvement d'une taxe destinée à dédommager les artistes dans ses proportions actuelles.

Les organisations de consommateurs FRC, acsi, kf et SKS demandent aux sociétés de gestion et aux fabricants d'appareils de fournir le montant des revenus générés par les redevances sur les supports vierges et les appareils. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'avoir une discussion sérieuse sur le montant des redevances de droit d'auteur afin de parvenir à une solution « juste ». Il sera ainsi également possible de voir ce qu'apportera véritablement aux consommateurs la baisse de tarif décidée aujourd'hui.

Informations complémentaires :
FRC : Delphine Centlivres, secrétaire générale : 021 331 00 90
SKS : Sara Stalder, secrétaire générale : 031 370 24 24
SKS : Andreas Tschöpe, secrétaire politique spécialisé : 031 370 24 24
kf : Franziska Troesch-Schnyder, présidente: 031 380 50 30
acsi : Laura Regazzoni, secrétaire générale : 091 922 97 55